

Don de deux décorations militaires par des membres de la société populaire du Mas-d'Azil, lors de la séance du 2 ventôse an II (20 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de deux décorations militaires par des membres de la société populaire du Mas-d'Azil, lors de la séance du 2 ventôse an II (20 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 284;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32195_t1_0284_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

60

Etat des dons (suite) (1)

a

Une petite boîte, venant de Sedan, contenait 8 décorations.

b

Les membres composant la société populaire de Mas-d'Azil ont envoyé deux décorations militaires.

La séance est levée à quatre heures.

Signé : SAINT-JUST, président; OUDOT, Ch. COCHON, BELLEGARDE, Elie LACOSTE, MATHIEU, T. BERLIER, secrétaires (2).

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

61

La commune de Lille a descendu ses cloches, et 16 mille livres pesant de leur métal sont déjà dans les fonderies (3).

62

Le conseil-général de la commune de Boissy-sur-Morin, district de Rosay département de Seine-et-Marne, et la société populaire dudit Boissy, ont déposé sur l'autel de la patrie 77 livres 11 s. et ont donné aux braves défenseurs qui sont dans le premier bataillon de Seine-et-Marne, et qui en ont le plus besoin, 232 chemises, 12 draps, 4 serviettes, et un paquet de vieux linge destiné à faire de la charpie. Comme de vrais enfans de la patrie, ils ont volé au secours de leurs frères de Coulommiers, ils ont toujours servi la liberté, et ils sont prêts à verser leur sang pour elle; ils applaudissent à tous les glorieux travaux de la Convention, l'invitent à rester à son poste jusqu'à la paix, et assurent la Montagne qu'ils périront plutôt jusqu'au dernier avant que qu'il que ce fut osât y porter la main.

Mention honorable (4).

63

Des députés d'un pays enclavé dans le département des Ardennes, après avoir félicité la Convention sur l'établissement du gouvernement révolutionnaire, et sur ses travaux glorieux, invitent la Convention à décréter la réunion de ce pays à la république française, et représentent les avantages que cette réunion, commandée par

la nature, doit opérer pour les deux pays respectifs.

Renvoyé au comité de salut public (1).

64

Le citoyen Guichard, de la commune d'Aumale, département de la Seine-Inférieure a le 12 pluviôse fait don à la patrie de 1 200 liv.

Mention honorable (2).

65

Le citoyen secrétaire-commis du Comité d'instruction publique a déposé une médaille de la Bastille qui a été trouvée parmi les papiers du citoyen Bazire, député.

Mention honorable (3).

PIÈCES ANNEXES

I

[*Le distr. de Dourdan, à la Conv.: 10 plur. II*] (4)

« Citoyens représentants,

Un de nos citoyens nommé Michard, vient de rendre les derniers soupirs. Il laisse dans la misère une épouse sensible et quatre enfans dont le plus âgé a sept ans. La maladie qui l'a conduit au tombeau étoit l'effet de mauvais air qu'il a respiré dans les prisons de Dourdan qu'il visitoit régulièrement depuis l'époque où les habitants de cette commune y ont trouvé les causes des fièvres putrides qui exercent des ravages terribles parmi eux.

Nous réclamons la bienfaisance nationale en faveur d'une famille dont le chef a employé tous ses moyens et fait tous les sacrifices qui étoient en son pouvoir, pour le succès de la révolution. Les citoyens qui connoissent ce bon républicain savent qu'il a combattu avec énergie et dévouement aux intérêts du peuple, l'orgueil et la scélératesse des deux castes détruites qui l'oppressoient et l'égoïsme des aristocrates de toute espèce.

Il pratiquoit l'art de la chirurgie, d'une manière distinguée; mais son républicanisme devint momentanément contraire à ses intérêts privés. puisqu'il fut longtemps victime de la bassesse stupide des aristocrates qui, pour le punir de son patriotisme le privèrent de ses moyens d'existence en cessant de se faire traiter par lui. il étoit donc pressé par le besoin lorsqu'il fut nommé, il y a trois mois, par le citoyen Couturier, représentant du peuple, membre du directoire de ce district lequel avoit précédemment

(1) P.V., XXXII, 344.

(2) P.V., XXXII, 70.

(3) J. Paris, n° 417.

(4) Bⁱⁿ, 2 vent. (1^{re} suppl¹).

(1) J. Sablier, n° 1153.

(2) Bⁱⁿ, 2 vent. (1^{re} suppl¹).

(3) Bⁱⁿ, 2 vent. (1^{re} suppl¹).

(4) Fⁱⁿ 2654, doss. Michard. Un double fut remis au repr. Le Couturier.